

Le gouvernement ne procède pas au débat de deuxième lecture parce qu'il n'a plus la volonté politique de faire adopter ce projet de loi et qu'il sait qu'il ne peut même plus compter sur son propre causus pour remporter le vote sur ce projet de loi.

En avril, la ministre est allée à l'École polytechnique où on lui a remis 25 boîtes de pétitions contenant 500 000 noms. Elle avait promis une mesure législative avant la fin de mai. Le projet de loi ne nous a pas été présenté avant la fin de juin. Maintenant, le gouvernement est si emmêlé qu'il ne sait plus ce qu'il fait.

Mme le vice-président: Nous discutons en ce moment de la possibilité de soumettre la motion à la Chambre. Je ne veux pas que nous entrions dans un débat sur l'objet de la motion ou sur des pétitions qui auraient pu être signées à ce sujet.

Le député de Port Moody—Coquitlam, sur le même rappel au Règlement.

M. Waddell: J'ai invoqué le Règlement, madame la Présidente, après quoi le leader suppléant du gouvernement à la Chambre est intervenu pour faire une offre.

Je rappelle simplement qu'au nom du Nouveau Parti démocratique, j'ai proposé—je constate que la ministre de la Justice reste assise là, silencieuse—que l'on termine l'étude du principe du projet de loi aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on lui fasse franchir l'étape de la deuxième lecture.

Nous avons entendu le critique du parti libéral proposer la même chose. Ce qui est étrange c'est qu'alors même que l'opposition propose d'adopter le projet de loi sur le contrôle des armes à feu en deuxième lecture, le gouvernement semble vouloir délibérément bloquer son propre projet de loi.

La ministre reste là, muette et couarde. En fait, elle n'est plus maîtresse de son propre bill; elle a capitulé devant les lobbyistes des armes à feu. Je trouve que c'est vraiment tragique.

Je vois le député de Calgary-Ouest. Aussi, je dis encore une fois au gouvernement—je constate la présence du député de Calgary-Ouest—que nous lui offrons d'aborder l'étude en principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, au lieu d'examiner cette motion. Ainsi, le projet de loi pourrait être renvoyé au comité pour étude.

Je trouve cette offre fort honnête. C'est la première fois que je vois un gouvernement décliner l'offre que nous lui faisons d'adopter un projet de loi ministériel. Nous aimerions bien que le député, de préférence la ministre de la Justice, nous donne une réponse.

Initiatives ministérielles

M. MacLellan: Madame la Présidente, je me reporte à ce que le leader adjoint a dit au sujet de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire. Il convient d'étudier le projet de loi C-80 en deuxième lecture. Ce qui ne convient pas c'est la façon dont le gouvernement s'occupe de son propre programme législatif.

J'aimerais reprendre le député qui n'assistait pas à la séance du Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Il n'était pas là et il a rapporté de façon inexacte des propos qu'il n'a même pas entendus.

Le président a proposé de procéder à une étude préalable du projet de loi C-80. Je prierais le député de Port Moody—Coquitlam de parler pour lui-même, mais en ce qui me concerne, il n'allait pas y avoir d'étude préalable. Il n'y aurait rien d'autre que l'examen en deuxième lecture du projet de loi C-80. Si le gouvernement veut retirer le projet de loi C-80, il devra en assumer la responsabilité. Cependant, en ce qui concerne notre parti on n'allait procéder à rien d'autre qu'à la deuxième lecture du projet de loi C-80.

M. Gauthier: Madame la Présidente, peut-être pourrais-je apporter un commentaire utile à ce débat. À mon avis, ce que nous tenons à faire comprendre aux Canadiens, c'est que la Chambre tient à étudier cette question très importante.

Le gouvernement a déjà présenté l'ordre du jour d'aujourd'hui et le greffier en a donné lecture. Il s'agit de la motion n° 23. Je recommanderais au gouvernement de retirer sa motion maintenant, de nous aviser de son intention de la retirer, et de passer à la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous pourrions alors collaborer avec le gouvernement, mais celui-ci doit nous donner une idée de la façon dont il entend procéder. Qu'il propose, et nous disposerons. Nous ne pouvons décider de rien tant qu'on nous raconte des boniments et que la situation est aussi confuse.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je ne vois pas ce qui n'est pas clair. Nous sommes très clair. En mettant en discussion la motion n° 23, nous constituons un comité spécial de la Chambre qui aura les pouvoirs d'un comité permanent, soit le pouvoir d'enquêter, le soutien financier et tout le reste pour étudier à fond la question du contrôle des armes à feu.

L'opposition demande à la Chambre d'adopter en deuxième lecture le projet de loi C-80, ce qui en limiterait alors l'étude—en effet quand il est envoyé à un comité législatif, celui-ci n'a pas la possibilité d'étudier toute la question. Il doit s'en tenir aux principes contenus dans le projet de loi C-80 lui-même.